

ID: 038-243800299-20240415-DEL_240415_08-DE

République française Département de l'Isère



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du Comité Syndical N° 08-04/2024

Nombre de memb	ores: 10	Séance du Comité Syndical
Présents:	10	Deance an Comite Dynatear
Votants:	10	Le 15 avril 2024
Pour:	10	
Contre:	0	à Montbonnot-Saint-Martin
Abstention:	0	

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni publiquement en session ordinaire dans la salle du conseil de la Mairie de Montbonnot-Saint-Martin, sous la Présidence de M. Gilles FARRUGIA, Président,

Date de la convocation : 09-04-2024

Titulaires Présents:

M. FARRUGIA,

Mmes BESSON, FLAMAND,

MM.BENOIT, BONNET, FEROTIN, MM. DEGRANGE, DURET, OLLEON

Suppléant Présent:

Mme MARTIN-BLOCH

La séance est ouverte, M. Dominique BONNET est nommé Secrétaire de séance :

OBJET : Finances – Demande de subvention pour la rénovation de l'éclairage du terrain de football synthétique du complexe F-R BERIOT sur la commune de Saint-Ismier. Annule et remplace la délibération du 27-03-2024

Sur le rapport de Monsieur FARRUGIA:

Dans un objectif de performance environnementale, le SIZOV souhaite modifier le système d'éclairage du terrain de football synthétique, sans en attendre l'obsolescence. Ceci permettra d'une part des économies importantes d'énergie et d'autre part une réduction des nuisances environnementales ainsi que sur la santé humaine.

La solution souhaitée par la collectivité est un remplacement des 12 projecteurs actuels en iodure métallique de 2000W chacun, par des projecteurs en technologie LED de 1000W chacun.

L'enveloppe de travaux prévisionnelle estimée à 28 324,00 € HT soit 33 988,80 € TTC, sera financée de la manière suivante :



Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le



ID: 038-243800299-20240415-DEL_240415_08-DE

FINANCEMENT	Taux	MONTANT HT
FAFA	17,65 %	5 000,00 €
Fédération Française de Football		
TOTAL SUBVENTION	5 000,00 €	
AUTOFINANCEMENT	23 324,00 €	
MONTANT TOTAL	28 324,00 €	

C'est pourquoi le Comité syndical, à l'Unanimité, AUTORISE le Président du SIZOV à faire les demandes de subvention auprès de l'ETAT et de la fédération française de football pour le remplacement de projecteurs du terrain de football synthétique.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits. POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME Montbonnot-Saint-Martin, le 15 avril 2024

LE PRESIDENT

Gilles FARRUGIA

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Dominique BONNET

